

## **Délégation de service public - Réseau câblé Numéricable - Rapport sur l'exercice 2008**

**M. l'Adjoint DUMONT, Rapporteur** : La Société Comtoise de Vidéo-Communication, filiale du groupe Lyonnaise des Eaux a repris, en janvier 1995, les contrats d'établissements et d'exploitation antérieurement dévolus à la Caisse des Dépôts et Consignations, entrés en application en avril 1989 pour une durée de 30 ans, soit jusqu'en 2019.

Jusqu'au 19 juillet 2006, UPC NOOS était filiale du groupe Liberty Global. A cette date NOOS est devenue filiale d'ALTICE FRANCE EST, du groupe YPSO.

Par cette absorption, les sociétés NOOS et Numéricable deviennent membres du même groupe qui reste le seul groupe de diffusion en vidéocommunication en France.

En août 2007, Numéricable devient la marque unique rassemblant les anciens réseaux France Télécom Câble, NC Numéricable, TDF Câble, UPC et NOOS.

Le groupe est présent dans 1 200 communes, soit environ 40 % des foyers français et compte 5,2 millions de services souscrits par ses clients sur un potentiel de 9,5 millions de prises.

Au niveau des moyens humains, le groupe compte 1 500 collaborateurs en interne pour l'ensemble de la structure.

Numéricable a pris des engagements d'investissements au niveau national par un déploiement progressif de la fibre optique. Par contre à Besançon, aucun investissement n'a été fait en 2007 ni en 2008.

Des rappels des difficultés, concernant le non respect de la DSP, le mécontentement des abonnés ont été faits régulièrement à Numéricable au cours de ces différentes années.

Actuellement, la gestion de Numéricable Besançon est faite depuis une direction régionale basée à Metz. Nous constatons depuis le changement de direction générale à Paris, intervenue début 2008, une évolution positive des relations avec Numéricable, même si les problèmes de fond n'ont pas évolué pour l'instant.

### **A - Analyse de l'activité du service délégué**

#### **1) Constitution du réseau**

Le réseau de la Ville de Besançon est constitué d'une tête de réseau située 4 rue Plançon, conçue également pour alimenter les communes voisines.

Depuis cette tête de réseau, des fibres optiques sont déployées pour alimenter les différents groupes (33 secteurs de 1 000 prises et 11 secteurs de +/- 250 prises). Cette configuration est identique aux années précédentes.

Au 31 décembre 2008, Numéricable annonce 38 550 foyers raccordables soit 40 prises supplémentaires par rapport à 2007. Ces prises ont été construites au 16 boulevard Diderot.

## 2) Abonnés

Les statistiques des 6 dernières années sont les suivantes :

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Nb prises raccordables	39 039	38 510	38 338	38 503	38 510	38 550
Nb logements raccordés	16 912	17 175	14 334	n/c	n/c	
Nb logements collectifs	12 858	13 474	9 839	n/c	n/c	9 979
Nb d'abonnés individuels	7 017	6 077	5 898	5 752	4 593	3 654
Taux de pénétration général	43,33 %	44,59 %	37,38 %			35,36 %

Le nombre d'abonnés collectifs semble rester stable depuis 2005. Par contre le nombre d'abonnés individuels continue de chuter (- 20 % en 2008). Depuis 2003, le nombre d'abonnés individuels a presque été divisé par 2 !

## 3) Exploitation commerciale

Au niveau commercial, l'année 2008 a vu la réouverture de la boutique Numéricâble au 20 rue de Vesoul. Cette réouverture avait été demandée avec insistance par la Ville.

En plus de cette boutique, les abonnements peuvent être achetés chez 8 distributeurs locaux à Besançon.

Le service clients Numéricâble peut être joint par téléphone, par courrier ou par internet.

Exception faite des offres particulières négociées avec les bailleurs sociaux concernant le service Antenne et la TNT, les offres commencent à partir de 31,90 € et sont accompagnées de nombreuses options notamment sur les chaînes thématiques.

## 4) Qualité de service et exploitation technique

Suite aux dysfonctionnements importants en 2007, Numéricâble avait mis en place un plan d'action au niveau national qui semble avoir apporté quelques améliorations.

Sans donner avec précision le sens des qualifications des incidents, Numéricâble nous a communiqué pour la première fois les statistiques suivantes :

- Nombre de perturbations : 239 réparties ainsi :
  - faibles : 75
  - moyennes : 163
  - forte : 1.

Temps de remise en service moyen : 41 heures.

Taux de disponibilité de service : 99,93 %.

Pour 2008, une liste des travaux (déplacement de réseaux notamment) nous a été communiquée. Elle concerne des changements obligatoires dus à divers travaux des concessionnaires du domaine public mais n'apporte pas d'amélioration significative au niveau des clients.

## B - Analyse des comptes de l'activité déléguée

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2008. Ils ne permettent pas une analyse financière exploitable.

Nous ne disposons pas des comptes annuels de la société.

Les données ci-dessous sont celles transmises par la Société Numéricable pour le secteur de Besançon. Les commentaires joints indiquent que le suivi comptable n'est pas réalisé commune par commune, mais qu'en revanche les informations statistiques le sont. La répartition du chiffre d'affaires et des charges est donc faite «au poids» du réseau par rapport au chiffre global de Numéricable.

En 2008, la Société Numéricable a réalisé 261 K€ d'investissements sur la Ville de Besançon.

### Données chiffrées

En K€	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires télévision	1 489	1 592
Charges d'exploitation		
Programmation et droits d'auteurs	299	350
Gestion abonnés et ventes	170	194
Exploitation technique	192	243
Frais de fonctionnement	485	446
Production immobilisée	-86	-79
Amortissements et provisions	<u>1 040</u>	<u>1 080</u>
Total des charges d'exploitation	2 101	2 234
Excédent Brut d'Exploitation	429	438
Résultat d'exploitation	- 611	- 642
Résultat financier	- 512	- 424
Résultat exceptionnel	+ 93	- 493
Résultat net	- 1 030	- 1 559

### Conclusion

Comme en 2007, les données ne sont pas exploitables.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 15 octobre 2009.

**«Mme Catherine GELIN :** J'ai écrit l'année dernière à M. DUMONT parce que je m'interrogeais sur le développement de Numéricable et de la fibre optique sur Besançon d'autant que vous aviez semblé, lors d'un précédent conseil municipal, dire que l'offre était suffisante...

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas exactement ça.

**Mme Catherine GELIN :** ... sur Besançon, l'offre en Internet, en moyens de développement multimédia était suffisante et il y a quelques semaines j'ai vu de grands panneaux publicitaires concernant Numéricable sur les panneaux Decaux des stations d'autobus. A la lecture du rapport je me suis posée la question, c'est vrai que le rapport s'arrête à une certaine date, est-ce qu'il y a des perspectives de développement de cette technologie sur Besançon parce qu'on se rend compte que le câble accompagne dans de nombreuses villes le développement de la TNT. On arrive bientôt à la TNT pour tout le monde, donc ces réseaux vont-ils se développer sur la ville ? D'autre part il y a des villes qui ont réussi depuis

quelques années à avoir une clientèle, à développer une clientèle, quelles sont les conditions que demande Numéricâble pour se développer sur la Ville de Besançon ?

**M. LE MAIRE :** Manu tu veux donner quelques explications et je compléterai.

**M. Emmanuel DUMONT :** Quelques explications. La TNT c'est numérique, ça peut passer par le câble mais ça peut passer par plein d'autres choses, ça passe par l'ADSL, ça passe par la fibre optique et aujourd'hui l'avenir semble être quand même au raccordement en fibre optique directement dans les bâtiments pour aller jusque chez l'habitant. C'est ce que semblent faire les gros opérateurs pour demain et les collectivités locales les voient arriver avec plaisir et les encouragent à le faire. La technologie du câble -je ne sais pas si l'on peut dire ça dans une enceinte de conseil municipal- ne semble en tout cas, à mon avis personnel, pas être une technologie d'avenir ou alors ça reste à démontrer.

**M. LE MAIRE :** Tu as raison Manu mais ce qu'on peut dire par rapport à la TNT, c'est qu'on est souvent questionné par des Bisontins qui demandent pourquoi ça arrive aussi doucement à Besançon. Ce n'est pas de la responsabilité du Maire. J'ai rencontré à Paris, à l'AMGVF Michel BOYON qui est le Président du CSA et je lui ai posé la question. Il m'a répondu que nous l'aurions avant la fin de l'année, c'était en 2009. Il se trouve que le président s'était trompé parce que le problème qui se pose ce n'est pas des difficultés techniques, on sait faire venir la TNT à Besançon, la difficulté c'est qu'il y a la proximité de la Suisse et qu'il faut trouver un niveau d'émission qui soit compatible avec le fait qu'on ne brouille pas les émissions suisses. C'est pour cela que c'est très difficile. Par contre, j'ai requestionné M. BOYON dernièrement, il s'est engagé à tenir sur le programme national pour un déploiement à 99 % avant la fin 2010. Alors concernant l'avenir, je pense qu'effectivement l'avenir c'est ce qu'on appelle le FTTH, «fiber to the home», en français ça veut dire «les fibres dans la maison», c'est-à-dire la fibre dans la maison mais moi je préfère dire que c'est la fibre optique qui arrive jusque dans l'appartement de chacun et je pense que c'est là la solution de demain. J'ai personnellement sensibilisé les opérateurs de fibre possibles, il y en a plusieurs, en leur expliquant qu'on s'engagerait à les aider pour faire en sorte que, entre autres dans les immeubles collectifs, ils aient accès aux ressources de câblage et qu'on puisse avoir la fibre optique un maximum à Besançon car effectivement c'est l'avenir. C'est ce qui coûtera certainement le moins cher et qui permet d'avoir accès à des bouquets très très importants. J'ai développé auprès de ces opérateurs que je ne citerai pas parce qu'il y en a plusieurs, le fait qu'avec notre réseau LUMIERE nous étions particulièrement bien placés et je sais qu'un certain nombre sont actuellement très attentifs et s'intéressent vraiment à ça. On peut donc penser qu'assez rapidement nous pourrions avoir déjà du FTTH sur Besançon.

Cela dit, on avait des difficultés avec Numéricâble notamment pour le service après vente car il n'y avait plus d'agence. Ils ont rectifié le tir et il y a à nouveau une agence rue de Vesoul, leurs compétences techniques ont été à nouveau renforcées. Mais c'est vrai qu'ils sont loin d'avoir atteint ce qu'ils avaient prévu sur Besançon puisque pour l'instant on est plutôt en train de baisser. Donc il y a des difficultés mais on est attentif car on a un contrat qui nous lie avec Numéricâble pour 19 ans, jusqu'en 2019 exactement. On est en train de voir avec eux comment tout ça peut se gérer du point de vue juridique. Ce n'est pas simple mais je tenais à vous donner ces informations sur la TNT, sur le FTTH qui va arriver. Vous savez très bien que je suis comme vous très très vigilant sur l'arrivée de ces nouvelles technologies car il ne faudrait pas non plus qu'il y ait -comment dire- une exclusion du numérique par rapport à d'autres villes.

Cela dit je voulais vous rassurer Madame GELIN car à Besançon nous sommes très très loin d'être en retard et notre réseau LUMIERE qui est connu d'ailleurs dans la France entière est pour nous un précieux argument pour aller plus vite mais il y a parfois des problèmes juridiques et vous savez, il n'y a pas de mystère, quand ces grands opérateurs viennent, il faut que derrière il y ait un équilibre économique. Mais je persiste à dire qu'une grande partie de la ville est accessible à l'ADSL. Comme je suis aussi président de l'Agglo, je me préoccupe aussi de l'Agglo et grâce à la mise en place de ce qu'on appelle des NRO (Nœuds de Raccordement Zéro), il n'y a plus de personnes qui sont dans des zones d'ombre. On arrive, en passant par l'opérateur historique France Télécom, à amener de l'ADSL partout, avec le Syndicat LUMIERE, c'est ce que je voulais afin d'éviter qu'on soit pieds et mains liés avec une société. Voilà donc où nous en sommes actuellement».

Après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 17 novembre 2009.*